

Département fédéral de l'intérieur
Office fédéral de la culture OFC
CH-3003 Berne

Par courriel à: stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Zurich, le XY juillet 2023

Consultation sur le message concernant l'encouragement à la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture) du 9 juin 2023

Monsieur le Président de la Confédération,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir offert la possibilité de nous exprimer sur le message concernant l'encouragement à la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture) du 9 juin 2023 et vous transmettons par la présente notre position.

Avec ses 27'000 membres et donateurs, Patrimoine suisse se conçoit comme l'avocat du patrimoine bâti. L'association s'engage également en faveur d'une architecture contemporaine de qualité. Dans cette prise de position, nous nous concentrons sur les aspects essentiels qui concernent nos champs d'action et nos engagements.

Patrimoine suisse constate que le nouveau Message culture 2025-2028 est dans la ligne du précédent. Nous soutenons expressément cette continuité. Elle permet de poursuivre le travail accompli avec succès et d'entreprendre de nouvelles tâches.

Maintenir le soutien subsidiaire des cantons à son niveau actuel

Un aspect essentiel du Message culture 2025-2028 réside dans la poursuite du soutien subsidiaire des cantons – qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années – par des mesures visant à préserver les objets à protéger et l'archéologie. Sur le crédit d'engagement Culture du bâti (7.2.5) de CHF 128,4 millions, quelque 80% (104,6 millions) doivent être affectés sur quatre ans à la conservation et à la restauration de bâtiments ainsi qu'à des projets archéologiques.

Les coûts pour la préservation, la consolidation et la documentation sont largement touchés par le renchérissement dans la construction. Celui-ci s'est élevé à 13,9% durant la période 2020-2023,¹ soit deux fois plus que l'inflation en général (+6%).

Le crédit d'engagement Culture du bâti doit s'orienter plus fortement sur la croissance réelle des coûts de la construction. La Confédération et les cantons sont appelés à définir les besoins financiers effectifs nécessaires au maintien du soutien subsidiaire à son niveau actuel en tenant compte du renchérissement d'ici 2028.

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.gnpdetail.2023-0173.html>

Un ancrage de la culture du bâti dans la loi pour assurer la continuité

La Confédération a ancré le concept d'une culture du bâti de qualité pour la première fois dans le Message culture 2012-2015. Depuis, un développement des bases et des compétences s'est produit aux niveaux national et international. En 2018, la Conférence européenne des ministres de la culture se sont entendus, à l'initiative de la Suisse, sur la Déclaration de Davos qui encourage une culture du bâti de qualité sur le continent. En 2020, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti, suivie en 2021 par le Système Davos de qualité pour la culture du bâti en tant qu'instrument essentiel d'évaluation du contenu. Avec l'Alliance de Davos pour la culture du bâti, un réseau a été créé en 2023 afin d'instaurer un dialogue aux niveaux international et intersectoriel.

Patrimoine soutient expressément la proposition de poursuivre le processus de Davos avec le Message culture 2025-2028. En outre, l'ancrage dans la loi de la promotion de la culture du bâti revêt une grande importance (révision de la loi sur la protection de la nature). Cette mesure forme la base du renouvellement de la Stratégie culture du bâti de la Confédération et de son adaptation à l'évolution des conditions-cadres et des exigences, dans le contexte de la densification vers l'intérieur également. Là aussi, la collaboration intersectorielle doit être encore développée.

Des paroles aux actes: les mesures et le financement doivent être adaptés à l'ampleur des défis actuels

Aujourd'hui déjà, le changement climatique fait sentir ses effets sur certains objets, sites et vestiges archéologiques dignes de protection. Il exerce une pression sur la substance et, dans le même temps, on exige que ces objets précieux apportent aussi leur contribution à un avenir durable sur le plan énergétique. La densification vers l'intérieur pose des défis similaires.

Au travers de sa politique de construction, la Confédération dispose d'une belle opportunité d'influencer la politique énergétique, environnementale et d'aménagement du territoire et ainsi de promouvoir un développement de l'urbanisation de qualité. Le Message culture 2025-2028 mentionne d'importants champs d'action et propose des mesures sensées. Compte tenu de l'ampleur des conséquences attendues des facteurs d'influence extérieurs, la proposition de mettre en œuvre les mesures en respectant le cadre financier existant est trop timide et pas assez spécifique. Pour passer de l'identification des défis à des actions ciblées et effectives, il convient de définir des stratégies ambitieuses et un financement adéquat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.